

Image not found or type unknown



Réviser pension alimentaire

Par **alain91**, le **13/11/2008 à 10:21**

Je voudrais connaître la procédure pour réviser une pension alimentaire sachant que mes revenus ont baissés de plus de 50%
Merci

Par **jeetendra**, le **13/11/2008 à 10:59**

bonjour, pour une révision vous devez saisir le juge aux affaires familiales du lieu où réside vos enfants (Tribunal de grande instance), le recours à un avocat n'est pas obligatoire, cordialement